



# BATISAFE

L'intelligence des normes

[batisafe.fr](https://batisafe.fr)

**VILLE DE MURIANETTE**  
**266 montée du champ de la vigne**  
**38420 MURIANETTE**

Réhabilitation de la salle polyvalente

**Cahier des Clauses Techniques  
Particulières (CCTP)**

**Lot n° 01 MAÇONNERIE / DÉMOLITION /  
VRD**

**BATISAFE**

Savoie Hexapole - L'Agrion | 101, rue Maurice Herzog | 73420 Méry

Tél. 04 79 61 29 81 | [contact@batisafe.fr](mailto:contact@batisafe.fr)

BATISAFE est une marque de CAP ERP SAS - 509 666 616 RCS Chambéry

BATISAFE est à AIX-LES-BAINS | GRENOBLE | LYON | PARIS

## Sommaire de MAÇONNERIE / DÉMOLITION / VRD

<b>LOT N° 01. MAÇONNERIE / DÉMOLITION / VRD</b>	<b>3</b>
01.1. GÉNÉRALITÉS	3
01.1.1. PRÉAMBULE	3
01.1.2. RÈGLEMENTS, NORMES ET DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS	3
01.1.3. NETTOYAGE	5
01.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES EXTÉRIEURS	6
01.2.1. TRAVAUX PRÉPARATOIRES - INSTALLATIONS	6
01.2.1.1. Clôture de chantier	6
01.2.1.2. Panneaux de chantier	6
01.2.2. PLACE DE STATIONNEMENT	6
01.2.2.1. Lignage place de stationnement	6
01.2.2.2. Sigle PMR	6
01.2.2.3. Panneau sur piétement	6
01.3. DESCRIPTION DES OUVRAGES INTÉRIEURS	7
01.3.1. Démolitions salle polyvalente	7
01.3.1.1. Faux-plafonds	7
01.3.1.2. Revêtement sol souple	7
01.3.1.3. Revêtements muraux	7
01.3.1.4. Sanitaire	7
01.3.1.5. Arrachage plinthes	7
01.3.1.6. Revêtement briques	7
01.3.2. Démolitions ancienne cuisine	8
01.3.3. Ragréage	8
01.3.4. Chape	8
01.3.5. Bouchement agglo	8

## LOT N° 01. MAÇONNERIE / DÉMOLITION / VRD

### 01.1. GÉNÉRALITÉS

#### 01.1.1. PRÉAMBULE

Les prestations à la charge du présent lot comprennent tous les travaux de sa spécialité tels que définis dans le présent document y compris tous les ouvrages annexés et accessoires destinés à la finition complète et parfaite de l'œuvre dans le cadre des pièces contractuelles et de la réglementation en vigueur.

L'entrepreneur est chargé de la réalisation des ouvrages décrits au chapitre II, de façon complète y compris les travaux nécessaires découlant des études détaillées, mêmes si ces derniers ne figurent pas explicitement sur les plans et documents du DCE (dossier de consultation des entreprises).

#### 01.1.2. RÈGLEMENTS, NORMES ET DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS

Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

- Le code de l'Urbanisme ;
- le code de la construction et de l'habitation ;
- les Règles de l'Art ;
- les Normes Françaises (NF) et Européennes (EN) homologuées ;
- les Cahiers des Charges des DTU (Documents Techniques Unifiés) et de leurs additifs publiés par le CSTB avec les différentes mises à jour et annexes ;
- les Cahiers des Clauses Spéciales des DTU, les règles des D.T.U. ;
- les Règles Professionnelles ;
- la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA) ;
- les Réglementations Thermiques (RT 2012) ;
- la législation sur l'accessibilité aux handicapés (loi 2005-102 du 11 février 2005) ;
- les lois, décrets, arrêtés, circulaires et recommandations intéressant la construction ;
- le Code du travail (livre 2) ;
- le Code de l'environnement (partie législative) ;
- les règlements de sécurité ;
- les réglementations incendie ;
- les prescriptions de la santé publique ;
- les avis du coordonnateur de sécurité existants ou à venir ;
- les avis et observations du contrôleur technique existants ou à venir.

L'entrepreneur du présent marché, en application des dispositions de cet article, est contractuellement réputé de connaître tous les documents techniques concernant les travaux qui lui incombent.

Dans l'exécution de ses prestations, l'entrepreneur devra se conformer strictement aux clauses, conditions et prescriptions de ces documents techniques et plus particulièrement ceux énumérés ci-dessous sans pour autant que cette liste puisse être considérée comme exhaustive et limitative.

## A

- D.T.U. Documents techniques unifiés ;
- DTU 13.11 : Fondations superficielles ;
- DTU 13.12 : Règles pour le calcul des fondations superficielles ;
- DTU 13.3 : Dallages - Conception, calcul et exécution ;
- DTU 14.1 : Travaux de cuvelage ;
- DTU 20.1 : Parois et murs en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs ;
- DTU 20.12 : Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité ;
- DTU 20.13: Cloisons en maçonnerie de petits éléments ;
- DTU 21 : Exécution des ouvrages en béton armé ;
- DTU 23.1 : Murs en béton banché ;
- DTU 23.2 : Planchers à dalles alvéolées préfabriquées en béton ;
- DTU 23.3 : Ossatures en éléments industrialisées en béton ;
- DTU 25.1 : Enduits intérieurs en plâtre ;
- DTU 26.1 : Travaux d'enduits de mortiers ;
- DTU 26.2 : Chapes et dalles à base de liants hydrauliques ;
- DTU 60.2 : Canalisations en fonte, évacuations d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eaux vannes ;
- DTU 60.31 : Canalisation en PVC non plastifié - eau froide avec pression ;
- DTU 60.32 : Canalisation en PVC non plastifié - évacuation des eaux pluviales ;
- DTU 60.33 : Canalisation en PVC non plastifié - évacuation d'eaux usées et d'eaux vannes ;
- NF P 11-300 : Exécution des terrassements - Classification des matériaux utilisables dans la construction des remblais et des couches de forme d'infrastructures routières ;
- NF P 11-301 : Exécution des terrassements, terminologie ;
- CCTG Fascicule 2 : Terrassements généraux ;
- CCTG Fascicule 24 : Fourniture de liants hydrocarbonés pour les chaussées ;
- CCTG Fascicule 26 : Exécution des enduits superficiels ;
- CCTG Fascicule 28 : Chaussées en béton de ciment ;
- CCTG Fascicule 31 : Bordures de caniveaux en pierre ou en béton ;
- CCTG Fascicule 32 : Construction de trottoirs ;
- CPC Fascicule 63 : Exécution et mise en œuvre des bétons non armés. Confection des mortiers ;
- CCTG Fascicule 64 : Travaux de maçonnerie d'ouvrages de génie civil.

## B

- Eurocode 7 En particulier le chapitre concernant les méthodes observationnelles norme XP ENV 1997-1 de Décembre 1996 ;

- 
- Eurocode 2 – calcul structure en béton norme NF EN 1992-1-1 Octobre 2005 ;
  - Eurocode 3 – calcul des structures en acier normes NF EN 1993-1-1 Octobre 2005 ;
  - Eurocode 4 – calcul des structures mixtes acier-béton normes NF EN 1994-1-1 Juin 2005 ;
  - Eurocode 8 – calcul des structures pour leur résistance aux séismes ;
  - L'arrête de 25juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales contre les incendies et la panique.

### **01.1.3. NETTOYAGE**

L'entreprise assurera le nettoyage et l'évacuation des gravois à la décharge publique par ses propres moyens suivant les modalités définies dans les prescriptions générales du présent CCTP.

## 01.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES EXTÉRIEURS

### 01.2.1. TRAVAUX PRÉPARATOIRES - INSTALLATIONS

#### 01.2.1.1. Clôture de chantier

La clôture de chantier sera établie par l'entrepreneur du présent lot et servira pendant toute la durée du chantier. Elle devra être établie en périphérie du chantier pour interdire l'accès à toute personne étrangère. L'entrepreneur doit maintenir la totalité des clôtures ou portails en bon état.

Mise en place de panneau de clôture type Heras M200 avec crochets.

#### 01.2.1.2. Panneaux de chantier

Fourniture, pose et dépose d'un panneau de chantier réglementaire indiquant au public la nature des travaux projetés et les informations sur les intervenants suivant les informations légales. Dimension 1x1 m.

Panneau fourni par le MOE.

### 01.2.2. PLACE DE STATIONNEMENT

#### 01.2.2.1. Lignage place de stationnement

Fourniture et mise en œuvre de peinture routière homologuée pour chaussée hydrocarbonée comprenant :

- implantation, pré marquage ;
- peinture anti-glissante, coloris blanc, des bandes de largeur 100 mm pour les places de stationnement ;
- application par température supérieures à 5°C, hygrométrie inférieure à 75% sur support hydrocarboné propre et sec, au pistolet machine Airless.

Avant intervention, l'entrepreneur fournira au Maître d'Œuvre la fiche technique et le certificat d'homologation du produit.

La durée de garantie de vie par le fabricant devra être supérieure à 24 mois.

#### Localisation :

8 places dont 1 place PMR.

#### 01.2.2.2. Sigle PMR

Fourniture et mise en œuvre de peinture homologuée pour support bitumeux comprenant :

Implantation, pré marquage ;

Peinture voirie couleur blanche pour les sigles handicapés conformément à l'article 118-2 paragraphe C de l'IISR septième partie – Marques sur chaussée.

Ils seront de dimensions 50\*60 cm et positionnés en limite de l'emplacement (2 sur la largeur) ;

Application par température supérieure à 5°C, hygrométrie inférieure à 75% sur support béton propre et sec.

#### Localisation :

Place PMR : à l'extrémité de la place.

#### 01.2.2.3. Panneau sur piétement

Fourniture et pose de panneaux sur piétement en acier galvanisé laqué indiquant les places réservées.

---

Panneaux de signalisation M6h et B6d selon modèle homologué.

Compris mise en œuvre du socle béton : béton XC1 C25/30, armatures.

Dimensions indicatives : 30 x 30 x 50 cm.

Finition brute, recouvrement en enrobé.

**Localisation :**

Au droit de la place PMR.

## **01.3. DESCRIPTION DES OUVRAGES INTÉRIEURS**

---

### **01.3.1. Démolitions salle polyvalente**

Démolition / dépose et évacuation des gravats et mise en décharge de l'ensemble comprenant :

- des cloisons de tout type (maçonnées, modulaires, plâtre) compris dépose des blocs-portes ou châssis vitrés nécessaires à la libération des locaux ;
- piquetage soignée à la jonction des murs de structures et rebouchage des murs après démolition pour permettre la livraison d'une surface parfaitement plane prête à peindre ;
- piquetage et rebouchage du sol pour permettre la livraison d'une surface parfaitement plane prête à recevoir un revêtement de sol ;
- des faux-plafonds compris structure et des cornières périphériques ;
- des sols souples compris découpe suivant zone de travaux, évacuation des gravats et mise en décharge de l'ensemble ;
- des lambris.

La prestation est hors dépose des appareillages de plomberie et électrique dus au lot plomberie et électricité.

**Localisation :**

Selon plans

#### **01.3.1.1. Faux-plafonds**

Ensemble des faux-plafonds de la salle polyvalente.

#### **01.3.1.2. Revêtement sol souple**

Revêtement souple présent dans la salle polyvalente

#### **01.3.1.3. Revêtements muraux**

Dépose des lambris + tableaux noirs

**Localisation :**

Salle polyvalente

#### **01.3.1.4. Sanitaire**

Démolition du sanitaire installé dans la salle polyvalente

#### **01.3.1.5. Arrachage plinthes**

La prestation comprend la dépose des plinthes bois existantes.

**Localisation :**

Salle polyvalente

#### **01.3.1.6. Revêtement brique**

Dépose et évacuation en décharge du revêtement en brique placé au-dessus du faux-plafonds.

**Localisation :**

Salle polyvalente

### 01.3.2. Démolitions ancienne cuisine

Démolition / dépose et évacuation des gravats et mise en décharge de l'ensemble comprenant :

- des cloisons de tout type (maçonnées, modulaires, plâtre) compris dépose des blocs-portes ou châssis vitrés nécessaires à la libération des locaux ;
- piquetage soignée à la jonction des murs de structures et rebouchage des murs après démolition pour permettre la livraison d'une surface parfaitement plane prête à peindre ;
- piquetage et rebouchage du sol pour permettre la livraison d'une surface parfaitement plane prête à recevoir un revêtement de sol ;
- des sols carrelage compris évacuation des gravats et mise en décharge de l'ensemble ;
- des faïences ;
- des faux-plafonds en lambris ;
- fenêtre oscillo-battante ;
- bloc-porte extérieur.

La prestation est hors dépose des appareillages de plomberie et électrique dus au lot plomberie et électricité.

#### Localisation :

Ancienne cuisine selon plans.

### 01.3.3. Ragréage

La prestation comprend :

- le nettoyage soigné des supports pour obtention d'un support parfaitement propre et sec, exempt de résidus de peinture écaillée, plâtre ou toute trace résiduelle pouvant nuire à la bonne adhérence du produit ;
- l'application d'un primaire monocomposant WEBER.PRIM AD ou équivalent au rouleau laine ;
- l'exécution d'un ragréage fibré forte épaisseur spécial rénovation WEBER.NIV.DUR autolissant P4. Adhérence > 1 MPa, résistance en traction/flexion : 10 MPa, résistance en compression 35 MPa.

Compris exécution de tous joints de fractionnement réglementaires à sec ou par sciage mécanique.

#### Localisation :

Ensemble de la salle polyvalente

### 01.3.4. Chape

Suite aux démolitions, réalisation d'une chape de 5 cm d'épaisseur, au mortier dosé à 500 kg, dressée et talochée.

La livraison d'une surface parfaitement plane prête à recevoir un revêtement de sol dur. compris implantation saignées pour réseaux évacuation plomberie.

#### Localisation :

Sanitaires

### 01.3.5. Bouchement aggro

Les travaux consistent au bouchement d'une baie de porte et d'une baie de fenêtre en aggro ciment creux de 20 cm d'épaisseur :

- dimensions indicatives : baie de porte = 90 x 208 cm, baie de fenêtre = 100x47 cm ;
- enduit ciment sur façade extérieure pour permettre la livraison d'une surface plane ;
- enduit ciment sur face interne pour permettre la livraison d'une surface prête à recevoir un revêtement mural ;
- compris toutes sujétions de raidisseurs et d'arrimage suivants nécessités ;
- compris toutes sujétions de raccordement et de finition avec les ouvrages avoisinants.

**Localisation :**

Ancienne cuisine